



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL RELATIF AUX MOTIONS EN COURS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 1^{er} février 2017, le Conseil général a examiné les 3 motions en cours et a décidé de maintenir ouvertes les Nos 48-49 et de retirer la motion No 46 (Motion du PLR pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux).

Vous trouverez, sur les rapports annexés, la situation de chaque motion ainsi qu'un bref commentaire.

Nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 48 (préservation du bâtiment de la vieille forge)

et de clôturer à la demande du Conseil communal (voir rapport ci-joint) la :

- Motion No 49 (état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux)

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de ces motions.

Cornaux, le 20 novembre 2017

CONSEIL COMMUNAL

Annexes : 2 rapports